

Mariage – PACS

Mariage

Le Mariage est un acte solennel par lequel un homme et une femme ou deux personnes de même sexe établissent entre eux une union dont les conditions, les effets et la dissolution sont régis par le Code civil.

Si vous souhaitez vous marier, vous pouvez venir en mairie, nous vous donnerons le Guide des formalités préalables au mariage à compléter.

Vous devez venir avec les documents de la liste ci-dessous.

- [Liste des documents à fournir 124.57 Ko](#)

PACS

Le Pacte civil de solidarité (Pacs) est un contrat conclu entre 2 personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe.

Il permet d'organiser votre vie commune.

Si vous souhaitez vous Pacser, merci de bien vouloir compléter ces documents ci-dessous et nous les déposer en mairie.

- [Notice explicative – PACS 224.74 Ko](#)
- [CERFA 15726*02 Convention PACS 382.80 Ko](#)
- [Attestation de résidence commune 107.95 Ko](#)
- [Absence de lien de parenté 117.09 Ko](#)
- [Liste des documents à fournir 82.55 Ko](#)

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter au 02 32 49 00 59 ou par mail etatscivil@fleury-sur-andelle.fr